



rondissement

L'AMI du 20<sup>e</sup> Fév 2010

## u Conseil de quartier : le dépôt de bus

### Dépôt de bus provisoire : le bras de fer continue

Nous avons reçu de nombreux courriels, se faisant l'écho des discussions en cours entre RATP et riverains.

La RATP propose d'installer des silencieux au droit des sorties d'extraction d'air de l'atelier et de mettre en place un système fonctionnel d'ouverture et de fermeture des portes de l'atelier. Elle propose également la mise en place de matériau absorbant sur l'écran de protection. Selon elle, le prolongement du mur de protection ne serait pas pertinent et produirait un effet de réverbération sur l'immeuble d'en face.



Les riverains de leur côté demandent la couverture du centre de bus ou le prolongement du mur de protection avec une protection phonique supplémentaire. Ils demandent aussi que les bus de nuit prennent leurs quartiers dans un centre du bus fermé.

Les améliorations au niveau de l'exploitation que la RATP a dit avoir mises en place le sont-elles vraiment ? En effet les riverains demandent toujours à faire appliquer ces consignes strictes aux machinistes : ne pas klaxonner, ne pas laisser tourner les moteurs à l'arrêt, ne pas accélérer, respecter la vitesse maximale de 10 km pour l'accès et la circulation dans le dépôt, ne pas s'interpeller de 22h à 8h. Du simple bon sens.

Il y a également une proposition de la RATP de procéder à un changement des fenêtres, mais la mesure semble trop vague aux riverains et sans obligation de résultat.

Les riverains craignent que la RATP ne cherche à les endormir et gardent les yeux ouverts, d'autant qu'au cours de la réunion la RATP a estimé que « l'intérêt privé ne devait pas se faire au détriment de l'intérêt collectif, et que tout ce qui sera consacré à ces améliorations même légitimes diminuera d'autant ce qui serait destiné au collectif » !

F.H.